

Stantec s'efforce d'appliquer les normes de conduite professionnelle les plus strictes dans toutes ses activités. Chaque partenaire et sous-traitant (collectivement, les « Partenaires ») doit respecter les obligations légales et réglementaires applicables dans ses relations d'affaires et avoir recours à des pratiques commerciales conformes au présent **Code de conduite professionnelle des partenaires de Stantec** (le « Code »). Veuillez contacter le gestionnaire de Stantec avec qui vous travaillez ou le Service de l'intégrité organisationnelle de Stantec si vous avez des questions sur le Code ou sur les normes de conduite professionnelle attendues.

À titre de Partenaire de Stantec, vous prenez les engagements suivants :

Conformité à la loi : (i) Respecter les lois et règlements applicables.

Pratiques d'emploi équitables : (i) Respecter les lois et règlements applicables concernant les salaires et les heures de travail; (ii) interdire la discrimination, le harcèlement, les représailles et la violence au travail.

Protection de l'environnement, santé et sécurité : (i) Respecter les plans, lois et règlements applicables en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement; (ii) fournir un milieu de travail sain et sécuritaire aux travailleurs; (iii) ne pas porter atteinte aux communautés locales ou à l'environnement.

Droits de la personne : (i) Respecter les droits de la personne de vos employés et des autres participants à vos opérations commerciales et activités pour Stantec; (ii) ne pas employer de personnes qui n'ont pas l'âge minimum applicable; (iii) ne pas avoir recours au travail forcé ou en servitude, à la main-d'œuvre carcérale ou à des travailleurs assujettis à toute forme de contrainte ou de coercition, ni se livrer au trafic de personne ou l'encourager.

Lutte contre la corruption : (i) Posséder et appliquer une politique exigeant la conformité des pratiques commerciales à la loi, qui interdit notamment de se livrer à la corruption de fonctionnaires et de particuliers; (ii) ne pas offrir ou fournir, directement ou indirectement, toute chose de valeur, y compris de l'argent, des pots-de-vin, des cadeaux, des activités de divertissement ou des gratifications cachées, ainsi que des offres d'emploi, à tout employé, représentant ou client de Stantec ou à tout fonctionnaire dans le contexte d'un marché, d'une opération ou d'une activité commerciale de Stantec; (iii) fournir sur demande des documents à l'appui à Stantec; (iv) ne pas payer ou offrir, directement ou indirectement, de commission, d'honoraires d'intermédiaire ou de commission pour recommandation à toute personne ou entreprise dans le cadre des activités effectuées pour Stantec.

Loi sur la concurrence : Ne pas partager ou échanger de renseignements sur les prix ou les coûts ou tout autre renseignement de nature concurrentielle ou se livrer à la collusion avec des tiers relativement à des marchés envisagés, en cours ou actuels de Stantec.

Propriété intellectuelle : Respecter les droits de propriété intellectuelle et les autres droits de propriété de Stantec et des tiers, notamment les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur.

Sécurité et protection de la vie privée : (i) Respecter le droit à la protection de la vie privée et protéger les données des employés, clients et fournisseurs de Stantec (collectivement, les « données de Stantec »); (ii) instaurer et appliquer des mesures physiques, organisationnelles et techniques pour assurer la sécurité et la confidentialité des données de Stantec afin d'en prévenir la destruction, l'altération, la modification ou la perte accidentelle, non autorisée ou illégale, l'utilisation malveillante ou le traitement non autorisé, ainsi que de protéger les activités et les installations des Partenaires contre l'exploitation à des fins criminelles ou terroristes par des particuliers ou des organisations.

Contrôle du commerce et questions douanières : Ne pas transmettre de renseignements techniques de Stantec sans l'autorisation écrite expresse de Stantec, et respecter l'ensemble des lois et règlements sur le contrôle du commerce applicables à l'importation, l'exportation, la réexportation ou au transfert de biens, de services, de logiciels ou de données techniques, y compris les restrictions à l'accès ou l'utilisation par les personnes ou les entités non autorisées.

Comptabilité : Veiller à ce que toutes les factures soumises à Stantec ou aux autorités gouvernementales ou auditées par des tiers dans le cadre d'opérations concernant Stantec décrivent de façon exacte les biens et services fournis ou remis et leur prix, et assurer l'exactitude et la fidélité des documents, des communications et de la comptabilité.

Qualification : (i) Vous êtes pleinement qualifié pour fournir les services pour lesquels vous êtes envisagé et vous n'êtes pas en conflit d'intérêts; (ii) au cours des cinq (5) dernières années, ni notre entreprise ni vous-même n'avez fait l'objet d'une enquête au criminel ou n'avez été reconnus coupables d'un crime, radiés ou suspendus.

Rapports avec les clients : (i) Représenter fidèlement Stantec et vous-même dans tous vos rapports avec les clients.

Signalement

Sous réserve des lois locales et de toute restriction juridique concernant le signalement, tout Partenaire de Stantec doit lui signaler sans délai tout problème se rapportant au Code qui a une incidence pour Stantec. Les partenaires de Stantec doivent également prendre les mesures raisonnables demandées par Stantec pour l'aider à faire enquête. En cas de violation soupçonnée de toute disposition, Stantec doit avoir accès aux dossiers concernés et peut procéder à la résiliation de contrats pour cause de manquement.

En ligne :

www.ethicspoint.com/stantec

Par téléphone :

(CAN/É.-U.) 1-855-389-9170
(Pour les autres pays, voir le www.ethicspoint.com/stantec)

Par courriel :

integrity@stantec.com

Nom _____

Entreprise _____

Signature _____

Date _____